



MN/SC



AVERTISSEMENT

Laurent JOURDAS dormira-t-il au dépôt ?

Dirigeant du SGLCE, militant CGT du secteur de la distribution et de la diffusion de la presse, administrateur d'organismes paritaires de protection sociale, Laurent JOURDAS est convoqué jeudi 7 janvier prochain par les enquêteurs de la PJ de Créteil pour une affaire jugée, gagnée par le Syndicat, perdue par la partie patronale qui avait engagé la procédure, HACHETTE et le *Journal du Dimanche*.

Il s'agit bien-sûr d'une démarche d'acharnement judiciaire à l'encontre d'un responsable syndical qui se bat contre la casse du système coopératif et égalitaire de la distribution de la presse.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, notre avocat nous a informés que notre camarade pourrait être placé en garde à vue.

Évidemment, rien ne justifie une telle initiative : Laurent JOURDAS est un syndicaliste, pas un criminel. Le SGLCE ne laissera pas sans réaction cette opération de criminalisation de l'action syndicale.

Les camarades l'affirment haut et fort : Laurent JOURDAS ne dormira pas en prison !

Paris, le 5 janvier 2010